

A Monsieur
Colbert.
Le 21. de. 1688. Monsieur;

Je trouve les d'ordinaires les lettres de mon fils, qui
il parait, si remplis de arrangements qu'il ne com-
de me rendre de vos bontés et vos services, que je ne pourrais
plus obéir. ~~Je ne puis que vous en remercier, et vous en remercier~~
que j'ai vu le dit. ~~Je ne puis que vous en remercier, et vous en remercier~~
parce que qu'il fa donc d'aller jeter au grand saut
qu'il possède, son cause qu'à l'égard de je suis fort de
qui ne ^{de la commission} ~~le même pas recevoir assez de rigueur et de déplacement~~
carré plus ^{de la commission} ~~mais d'autres côtés le royaume et s'bonne main que la~~
un d'entre ~~mais d'autres côtés le royaume et s'bonne main que la~~
Monsieur, qui par qui le Roy m'a fait l'honneur
de me le faire demander pour son service, je ne puis
difficulté, que cela me tienne lieu d'une forte consolation,
Je vous supplie très-humblement, Monsieur, d'agréer que ces
signés puissent servir de quelques parties des obligations
que j'étais venu auant pour un si grand bien fait, ^{son}
j'espère que vous daignerez vous en servir la grace, sans
considérer le peu de pouvoir ^{vous en} ~~de la commission~~
par des services qui sont importants. S. A. M. Monsieur
vient de acquiescer l'intention de ce d'avis, si une
continua fort éloignée de son naturel et de son Altesse.
Permettez-moi, si il vous plait, Monsieur, d'agréer,
que, comme la chose dont il s'agit, il sera jadis et réimprimé,
vous avez bien la bonté d'insister sur que les premiers
s'ajoutent dans en l'œuvre, mais qui n'aura point de
succès, si je suis capable de ^{la fortune} ~~l'entreprise~~, ne puis-je
par à l'endroit de votre sa conduite. Je vous en supplie
avec toute la déférence que je dois, et d'excuser
comme je dois, sans en dire je

